1E. ANNÉE, No. 2. — MANITOBA. — SAMEDI, 6 JUIN, 1874.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.



CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

L'AMNISTIE,

Par Mgr. Taché,

Archeveque de Saint Boniface.

(Suite.)

Cette déclaration donnée sous serment par un homme de la position et du caractère de M. Ritchot devrait suffire à elle seule, et l'on comprend facilement qu'elle ne peut qu'ajouter à nos convictions, nous qui avons tant d'autres preuves que l'amnistie a été promise au nom de Sa Majesté.

Au reste le seul fait des négociations avec les délégués du Nord-Ouest, sanctionné par le gouvernement impérial prouve que la proclamation du Gouverneur-Général qui nous a été soumise par ordre de Son Excellence le 17 février 1870 avait eu tout son effet en Angleterre, et qu'elle devait suffire encore aujourd'hui dans toute l'étendue de la Confédération Canadienne, pour protéger tous ceux qui ont pris part aux difficultés de la Rivière Rouge quels que soient leurs noms ou la part de la responsabilité qu'ils ont assumée.

La proclamation de Sir John Young n'ayant été ni révoquée ni modifiée avait toute sa valeur lorsque nous arrivâmes à la Riviere Rouge, lorsque nous la remimes à ceux à qui elle était adressée. 'La valeur de ce document n'a pas perdu sa force depuis; pour le prouver nous citerons les paroles que le gouverneur-général lui-même nous adressa à Niagara le 23 juillet 1870. Dans une entrevue avec Son Excellence nous lui exprimâmes le désir d'avoir une nouvelle déclaration d'amnistie. Le gouverneur-général prit alors sa Proclamation et en nous la montrant nous dit :

"Here is my proclamation, it covers the Whole Case." "Voici ma proclamation, elle odvie à toutes les difficultés."

Comme nous insistions auprès de Son Excellence, pour avoir quelque chose de plus explicite, vu les objections que quelques uns soulevaient contre la portée de sa Proclamation, le gouverneur nous demanda de lui en écrire.

Nous le fîmes dans les pages suivantes que nous rédigeâmes à Hamilton, et que, de là, nous adressâmes à Sir John Young à Niagara.

Hamilton, 23 juillet 1871.

A Son Excellence Sir John Young, Gouverneur Général de la Puissance du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence de me permettre de lui faire part des observations suivantes au sujet des difficultés de la Rivière Rouge.

1o. Je veux tout d'abord repousser les odieuses calomnies dont j'ai été personnellement l'objet dans certains journaux. Je proteste devant Dieu et devant les hommes contre ces accusations. La participation que j'ai prise aux troubles de la Rivière Rouge se réduit à la peine extrême que j'en ai ressentie, aux efforts faits au meilleur de mon jugement, pour les apaiser ; et aussi au désir de voir le tout concourir à l'affermissement des nobles institutions qui nous régissent, à l'union étroite et indissoluble entre le Canada ma terre natale et le Nord-Ouest le pays de mon adoption.

2o. Je regrette autant que qui que ce soit les actes déplorables qui ont eu lieu ; et cependant j'ose affirmer qu'il est impossible de juger impartialement ces actes à moins d'avoir sur les circonstances qui les ont fait naître, des informations que ne possèdent certainement pas ceux qui sont bien en dehors du milieu où ils se sont produits. Trois hommes ont perdu la vie pendant ces troubles. Le premier a été je dirai la victime d'un accident puisqu'il a été tué par Parisien qui n'avait pas l'usage de sa raison

Parisien lui-même fait prisonnier, d'abord par le soi-disant ***parti loyal***, fut ensuite **tué** ou **mutilé au point** d'être laissé pour mort ; et mourut en effet des suites des horribles traitements qu'on lui fit subir.

Personne ne parle de la mort de ces deux hommes, au contraire, quelques-uns de ceux qui ont le plus cruellement contribué à tuer le dernier, prétendent étaler leur loyauté en demandant hautement que l'on venge la troisième victime, l'infortuné Scott. Ceux qui connaissent les événements, s'étonnent bien moins de la mort de Scott, que du fait qu'il n'y eut qu'une seule victime dans le camp des insurgés. Ce fut prouvé d'une manière évidente que la soif du sang et l'esprit de vengeance n'était pas le mot d'ordre au milieu de ce peuple en armes.

3o. Je ne veux incriminer personne mais dans mon humble opinion, si les plus coupables et les plus rebelles devraient être punis, le châtiment pourraient bien être infligé à quelques-uns de ceux que l'on exalte comme les champions de la loyauté, de l'honneur et du devoir.

4o. Si des actes déplorables peuvent avoir une compensation, je la trouve, cette compensation, dans la conduite même des chefs du mouvement insurrectionnel de la Rivière Rouge. Ce mouvement n'a jamais été fait pour se soustraire à l'allégéance de la Grande-Bretagne. *Le drapeau Britannique* n'a jamais été abattu, et le drapeau fénien n'a jamais été arboré, quoi qu'en aient dit les journaux. Les féniens n'ont rencontré que des refus ou le silence, quand ils ont offert leurs services ou coopération. En dehors de l'association fénienne, le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge a repoussé des offres, qui aurait pu le tenter, si le sentiment de l'allégéance ne l'avait point dominé. Des sommes collectives à un montant de plus de quatre millions de piastres (4,000,000), des hommes et des armes ont été offerts, et le tout a été refusé *par ces rébelles*, que l'on voudrait faire pendre aujourd'hui, par l'expédition que d'autres parties voulaient les déterminer et les aider à attaquer.

5o. La dernière et la plus importante des observations que j'ose soumettre à Votre Excellence, a trait à l'amnistie en faveur de ceux qui ont pris part aux actes illégaux ou criminels qui d'une manière ou d'une autre se sont produits pendant la pénible période des troubles de la Rivière-Rouge. Malgré les accusations lancées contre moi je prendrai la liberté de dire que j'ai puissamment contribué à la pacification de la Rivière Rouge, et ai par là même écarté des complications qui auraient eu les plus déplorables conséquences. En ceci, il est vrai, je n'ai fait qu'accomplir mon devoir de citoyen, mon devoir de Pasteur, aussi, je ne mentionnerais même pas ce fait, s'il n'était pas nécessaire à l'intelligence de ce que je veux ajouter.

La promesse de l'amnistie m'a puissamment aidé à assurer le résultat obtenu. Si je n'avais pas été convaincu moi-même, que cette amnistie serait donnée, si je n'avais pas insinué cette conviction dans l'esprit du peuple, je n'aurais certainement pas eu le succès qui a couronné la mission que le gouvernement de Votre Excellence m'avait confié. Guidé par ce que j'avais entendu dire à Ottawa, par la proclamation de Votre Excellence, en date du 6 décembre, par une lettre de Sir John A. MacDonald, en date du 17 février, effrayé des dangers d'une résistance désespérée, et de l'intervention étrangère ; convaincu que notre Gracieuse Souveraine pardonnait volontiers à des sujets qui ne s'étaient égarés que parcequ'on avait eu bien des torts à leur égard ; voyant des *irrégularités de tous côtés*, j'ai cru pouvoir donner une assurance positive et solennelle qu'un pardon complet serait accordé. Je l'ai donc promis.

J'ai peut-être eu tort ; pourtant, je ne puis le croire, puisque mon opinion est celle de tous ceux que *j'ai entendu parler* avec calme sur cette question brûlante Il me semble qu'un acte de clémence n'est pas trop quand il s'agit de sauver un pays. Aujourd'hui, cet acte devient nécessaire pour rétablir la confiance, sans laquelle il est comme impossible de gouverner l'immense territoire du Nord-Ouest. Sans cet acte de clémence, je crois que le pays sera exposé à de nouvelles et plus désastreuses commotions.

Si l'amnistie n'est pas accordée, je passerai aux yeux de certaines gens, pour avoir trompé le peuple et n'aura fait peut-être que préparer une terrible réaction. Ceux qui ne peuvent pas croire à une fourberie de ma part, croiront facilement que j'ai été dupé par le gouvernement du Canada. Je pousserai l'excès de la franchise jusqu'à dire, qu'en effet, j'aurais été trompé ; car il m'est impossible de comprendre autrement l'ensemble de ce qui m'a été dit à Ottawa.

S'il suffit aux *loyaux habitants* de Toronto de convoquer une "indignation meeting" pour influencer les affaires de la Rivière Rouge, tout le monde conviendra facilement qu'il nous est impossible de compter sur des mesures libérales, ni même sur la justice la plus élémentaire. Je comprends facilement la position faite aux autorités d'Ottawa par ces démonstrations inspirées par l'esprit du parti bien plus que par "l'horreur du crime." Mais c'est au tribunal de notre Gracieuse Souveraine que nous en appelons.

Puisse la faible voix d'un sujet humble mais soumis et dévoué, arriver jusqu'au pied de son trône. J'ai la confiance que la clémence royale n'écoutera que sa générosité. Je l'attends donc, cette amnistie, il va sans dire que le Gouvernement du Canada ne peut la réclamer; mais s'il plait à notre Gracieuse Souveraine de l'accorder, veuille Votre Excellence être persuadée qu'elle sera une garantie de succès pour l'administration du Lieutenant-Gouverneur de la Province de Manitoba, et lui gagnera les sympathies de tout un peuple.

Daigne Votre Excellence pardonner à la précipitation avec laquelle j'ai dû tracer ces lignes et croire au dévouement complet et absolu de celui qui, avec un profond respect, ose se dire

De Votre Excellence
le très humble et très obéis serv.,
(Signé),
ALEX. EVEQUE DE ST. BONIFACE.
O. M. I.

Nous nous permettrons d'observer respectueusement que Sir John Young aurait en cette circonstance manqué à une obligation étroite, si toutefois l'amnistie n'avait pas été dans sa pensée, une chose promise et certaine. Son Excellence ellemême nous avait confié une mission, nous lui en rendions compte en affirmant ce que nous avions dit *même au nom de sa propre autorité.* Si cette assertion de notre part était erronée, nous avions droit de le savoir, et on devait nous le dire pour nous mettre en mesure de corriger l'erreur que nous aurions commise et détromper le peuple auquel nous n'aurions pas communiquer la pensée véritable de celui qui nous avait demandé de parler en son nom. Le Gouverneur-Général reçut nos observations sans nous faire connaitre que nous avions mal compris sa pensée ; donc, nous sommes autorisé à croire que nous en avons été l'interprête fidèle.

Donc dans notre conviction la parole royale est engagée par son représentant immédiat, et il y a un grand manque de loyauté dans les efforts faits *pour l'empêcher d'avoir* son effet.

3o. Nous allons plus loin, non seulement l'amnistie a été promise par les autorités impériales, mais de fait, elle a été sauvegardée par ces mêmes autorités.

L'expédition de la Rivière-Rouge dite "Expédition de paix et de civilisation," n'a pu se mouvoir qu'après l'assurance donnée que les délégués du Nord Ouest étaient satisfait des arrangements pris avec le Canada;

c'est au reste ce qu'avait exigé Lord Granville dans un télégramme à Sir John Young : " Le gouvernement de Sa Majesté donnera l'assistance militaire proposée, pourvu qu'on accorde des conditions raisonnables aux colons de la Rivière Rouge."

(A continuer.)



LE METIS.

Samedi, 6 Juin, 1874.

La dernière Session.

Nos législateurs, à Ottawa, viennent de se disperser. Il importe donc de passer brièvement en revue les pricipaux faits qui auront contribué à donner à cette session. le plus de relief. Si nous devions parler avant tout. de ce qui nous intéresse spécialement, il faudrait signaler alors la nomination du Comité d'enquête sur l'amnistie. Mais nos lecteurs savent déjà que le rapport de ce Comité, ne conclut pratiquement à rien, et ne modifie guère la situation. Dans l'incertitude où nous laissent encore ces procédés incomplets, nous aurions désiré que le gouvernement nous donnât, au moins, quelque promesse d'une solution prochaine Car il est pénible de voir que la justice soit si lente à nous venir de ceux qui ont pour mission spéciale de l'administrer. Pour nous. qui voudrions voir régner la paix, l'harmonie et la concorde, et se resserrer les liens qui unissent tous les membres de la famille canadienne, cet état de choses nous inspire de vives inquiétudes. Ce n'est pas en tenant sans cesse en éveil, les susceptibilités les plus vives, les passions les plus violentes, que l'on arrivera à pacifier les esprits. à avancer l'œuvre de la réconciliation. Non, on ne fera qu'enflammer davantage les sentiments hostiles et rendre en conséquence, d'autant plus difficile, le travail du rapprochement. Il nous semble qu'il y a là matière à réflexion, et nous souhaitons que nos hommes d'état ne comprennent pas trop tard la nécessité de mettre terme au malaise que provoque une déplorable irrésolution.

Il est aussi une autre question d'une haute importance qui a été soumise au Parlement : la construction du Pacifique Canadien. La nouvelle administration n'a pas voulu marcher sur les brisées de ses prédécesseurs ; son plan diffère donc, de beaucoup, de celui de l'ancien cabinet. Il n'est assigné aucune date précise pour l'achèvement des travaux, et le chemin devra être divisé en quatre sections. La première s'étendra du Lac Nipissing, jusqu'au fond du Lac Supérieur : la seconde, se prolongera jusqu'au Fort Garry : la troisième, jusqu'aux Montagnes Rocheuses : et la quatrième, de là, jusqu'à l'Océan Pacifique. Cette grande voie ferrée sera construite par des entrepreneurs, qui recevront une subvention en argent de $10,000 et 20,000 acres de terre par mille, puis une garantie d'intérêt à 4 p. 100 durant 25 ans, ce qui devra faciliter le placement de leurs bons Le gouvernement a déclaré qu'il voulait utiliser le plus tôt possible nos lacs et nos rivières en les reliant par des tronçons du chemin de fer. Et M. MacKenzie nous donne l'assurance que les opérations seront commencées le plus tôt possible sur la section du Lac Supérieur au Fort Garry. D'autre part, l'on annonce que l'embranchement de Pembina reliera bientôt plus étroitement notre Province avec les Etats voisins et les autres Provinces du Canada. Il y a. néanmoins, une condition a cela : et c'est que le *Northern Pacific*, soit prolongé jusqu'à Pembina. Le sera-t-il, et quand ? Personne ne nous a répondu d'une façon précise et il est bien permis de douter que l'embranchement soit en opération d'ici à un an. Nous le répétons, notre isolement entrave l'agriculture, paralyse le commerce, décourage l'industrie et l'immigration : il faut donc. a toute force, abréger la distance qui nous sépare du monde des affaires. Le gouvernement comprend qu'un chemin de fer imprimerait a notre province une vigoureuse impulsion dans la voie du progrès : et nous sommes en droit de croire qu'il ne négligera rien pour nous satisfaire.

Il nous reste à dire un mot de deux autres mesures, la première consacre l'adoption du scrutin secret durant les élections : et la seconde amende la loi réferant aux tribunaux la décision des contestations d'élections. Nous avouons ne pas être partisans enthousiastes du scrutin secret, qui, s'il a ses avantages, a aussi de graves inconvénients, Aussi nous avons bien hâte de constater ses résultats au point de vue de la moralité et de la pureté du suffrage populaire. En ce qui a trait aux contestations d'élections, nous pensons que tout le monde est d'accord sur le principe établi par le bill de M. Fournier.

N'oublions pas de rappeler également la loi relative aux terres des Métis, auxquels elle assure les droits déterminés par le gouvernement et lés délégués du Nord-Ouest. Comme il a déjà été décidé que les 1,400.000 acres réservés par l'Acte de Manitoba seraient répartis entre les enfants seulement à l'exclusion des chefs de familles, un acte passé à cette session assure à chacun de ces derniers un nouvel octroi de 160 acres.

La question des deux milles a aussi été résolue, et tous les colons établis dans les parties de la Province où ce privilége existe obtiendront la concession de ces deux milles en toute propriété

La législation privée a été considérable, mais il est inutile de s'y arrêter, puisqu'elle ne nous intéresse pas particulièrement.

Un télégramme de Mgr. Taché envoyé de St. Paul, Minn. annonçait que Sa Grâce était à cette ville jeudi matin. Il a dû arriver à Moorhead vendredi, et peut être attendu à St. Boniface d'ici à mardi matin.

Sa Grâce doit être partie de Montréal lundi soir, en compagnie de Sa Grandeur Mgr Grandin et de quinze ou vingt missionnaires en route pour le Nord.

Il parait que cinq religieuses de la maison des RR. SS. Grises de Montréal, sont aussi en route pour les missions du Nord Ouest

ARRESTATION DE M. DE LAGIMODIERE.

Comme on devait s'y attendre, le Sherif a poursuivi le cours de ses poursuites, et samedi dernier au matin, il arrêtait dans son lit Elzéar de Lagimodière, à la Petite Pointe de Chênes. Comme pour Nault, le mandat d'arrestation dans le cas actuel est un *Bench Warrant* émané en novembre dernier à la suite du rapport des Grands Jurés dans l'affaire de Scott. M de Lagimodière est un homme éminemment respectable et cultivateur à l'aise Il n'a jamais tenté de s'echapper, et est toujours resté dans le pays, même après l'émanation des *Bench Warrants*.

Sur demande de ses avocats, MM. Royal et Dubuc, le prisonnier a été mis en liberté sous un fort cautionnement. Il devra comparaitre mercredi prochain jour d'ouverture des assises criminelles de juin.

Depart de Missionnaires.

Mercredi après midi, les RR. PP. Pascal et Ducos, accompagnés des RR. FF. Renaud, Schers, Favier et Pradier, s'embarquaient pour leurs lointaines missions du Nord.

Ces dévoués missionnaires, partis de France au mois d'avril, sont arrivés ici la semaine dernière. Il ne sont demeurés à St. Boniface que le temps nécessaire pour organiser une caravane et se mettre en route

Le Rév. P. Pascal se dirige vers la Rivière MacKenzie, dans le diocèse de Mgr. Faraud, et doit aller porter les bienfaits de la Religion jusqu'à Good Hope.

Le Rév. P. Ducos se rend aux missions du Lac Athabaska.

☞ **M. J. T. Bourdeau, de St. Boniface vient de recevoir une grande variété de marchandises sèches, importées directement des manufactures anglaises et canadiennes. Vente à bon marché.**

BELLE DEMONSTRATION.

Le dimanche de la Pentecôte, Mgr. Taché a officié pontificalement dans l'église de Hull et les intelligents citoyens de cette localité n'ont pas voulu laisser passer une si belle occasion d'approcher de Sa Grâce pour lui marquer tout leur respect et toute leur affection. Le Dr. Baudin s'est fait l'interprète de leurs sentiments, en lisant une éloquente adresse où l'on apprécie hautement le zèle infatigable que Mgr. déploie dans la défense du son troupeau

Les citoyens de Hull sont l'écho du Canada français tout entier lors qu'ils disent à Mgr. Taché, en terminant leur adresse : " Nous ne pouvons que vivement sympathiser avec vous dans vos efforts pour assurer à vos frères de Manitoba la paix et les franchises dont nous jouissons nous mêmes."

"Soyez assuré, Monseigneur, que les Canadiens Français d'ici sont reconnaissants de ce que Votre Grâce, le Rév. Père Ritchot et vos autres dignes collaborateurs accomplissent pour les Canadiens-Français de là-bas, car les fidèles confiés à vos soins malgré l'appellation de Métis qu'ils affectionnent et sous laquelle, ils sont généralement désignés, sont à nos yeux et dans notre cœur des compatriotes estimés et aimés. Le nom de leur chef est prononcé avec autant d'admiration sur les bords du St. Laurent et de l'Ottawa qu'il est prononcé avec respect et affection sur ceux de la Rivière-Rouge et de la Saskatchewan Nous souffrons aujourd'hui de leurs souffrances. comme nous nous réjouirons plus tard de leurs joies, si la Providence bénit vos démarches et les couronne de succès. Nous prions et souhaitons de concert avec eux, et comme eux nous adressons au Ciel de ferventes supplications pour qu'il accorde à Votre Grâce la santé, la paix, et le bonheur."

Tout Hull était présent à cette démonstration qui a eu lieu en face de l'Eglise ; les société de bienfaisance, les compagnies de Sapeurs Pompiers dans leur éclatant uniforme, le corps de musique donnait beaucoup de relief à la fête.

Mgr. Taché était entouré de plusieurs prêtres d'Ottawa, notamment des RR. PP. Charpenay, Reboul, Tabaret, Bournigale, et de MM. Brunet et Porcile, curés du diocèse.

Mgr. Taché n'a pas eu de peine en répondant à l'adresse à émouvoir cette foule sympathique qui se pressait autour de lui.

La parole éloquente de Sa Grâce a produit une impression qui ne s'effacera jamais du souvenir de ses auditeurs.

Mgr. Taché va bientôt s'éloigner de nous pour reprendre le chemin de son cher archidiocèse. Son cœur si aimant, si dévoué gardera, il nous en a assuré. le souvenir des témoignages de symyathie que lui et ses bien aimés ouailles ont trouvés parmi nous. Mgr. Taché sait maintenant que la patrie canadienne n'est pas ingrate; que son affection est vivement partagée, que son nom, pur de toute taché, est sur les lèvres de tous les Canadiens, et qu'ils en sont fiers. Qu'il parte, puisqu'il le faut, l'apôtre de la Rivière-Rouge et de la Saskatchewan, nos prières et nos vœux l'accompagneront partout.

—*Nouveau-Monde*

☞ **Un grand assortiment d'épiceries, vient d'arriver par le vapeur *Cheyenne* pour M. J. T. Bourdeau. Une visite est sollicitée.**

Nouvelles Locales.

— L'Hon. M. George Brown est de retour de Washington. où il était allé négocier un traité de réciprocité. Son rapport a été soumis au Gouvernement, mais nous ne savons pas encore ce qu'il contient

— Le cadavre de Henry Price qui s'est noyé accidentellement, il y a quelques semaines, vient d'être retrouvé, près du rivage, à la Pointe Douglas Il a été tenu une enquête et le verdict du jury fût conforme aux faits bien connus du public.

— Une dépêche reçut ici nous informe que l'Hon. M. Dorion vient de résigner. Il remplacerait Son Honneur le Juge Duval, au poste de Juge-en-Chef de la Province de Québec. L'Hon. M. Fournier deviendrait ministre de la Justice et M. Geoffrion, ministre du Revenu de l'Intérieur.

— Il paraît que lundi soir, une altercation a eu lieu à Winnipeg, entre le chef de police Ingraham et M Dugald Sinclair propriétaire du "Pride of the West" à propos de boisson, et que des coups de revolvers ont été tirés. Heureusement que personne n'a été atteint.

Il est très probable qu'on n'expédiera pas au *Globe*, par télégraphe, ce beau petit fait d'armes de nos autorités civiques de Winnipeg ; mais quand il s'agira d'une querelle d'ivrognes entre Métis, on s'empressera de l'ecrire à Toronto en donnant à l'affaire toute la portée d'un soulèvement. Deux poids et deux mesures

— Un trait de dévouement. L'autre jour. une jeune enfant, appartenant à M. White de Winnipeg, et qui se trouvait à bord du *Dakota*, venant de Moorhead, tomba accidentellement à l'eau. Un nommé George Bllymer, ayant les fers aux mains et qui allait sous la garde d'un policier subir son procès à Pembina, fût témoin de ce malheur. Et sans hésiter, il s'élança au secours de la malheureuse enfant qui fut retirée de l'abime, aux applaudissements de tous les spectateurs. Cet acte de courage valut à Bllymer une jolie bourse pleine d'écus et de plus, l'officier chargé de le conduire, lui ôta les menottes immédiatement. Il est probable que cette belle action influera beaucoup sur le résultat de la poursuite dirigée contre Bllymer.

☞ **M. Owen E. Hughes et Cie., successeurs de M. Bannatyne, viennent de recevoir un magnifique assortiment de marchandises sèches importées directement d'Angleterre. Voir l'annonce.**

Notes Politiques.

— La nomination pour l'élection d'un membre à la Chambre Locale, dans le comté de Huntington, a eu lieu la semaine dernière.

Le Dr. Cameron et M. MacLaren ont été mis en nomination.

— On parle de plusieurs changements qui auraient lieu dans les bureaux publics après la session. Ainsi le gouvernement mettraît à la retraite un grand nombre de vieux employés pour faire place à ses amis.

— L'Hon. M. Dorion a dit l'autre jour aux Communes, que le nombre des nominations faites par l'ancien gouvernement depuis le 28 octobre, jour où la motion de non-confiance de M. Mackenzie fut proposée, jusqu'au 5 novembre, jour où le cabinet résigna, est de 83. Ce sont ces 83 nominations qui ont été annulées par le gouvernement actuel.

— Il est rumeur que M Cartwright le ministre des finances qui vient de partir pour l'Angleterre, est spécialement chargé par le gouvernement de solliciter l'octroi de l'amnistie en Angleterre. A cette fin, il aurait emporté avec lui une copie complète de l'enquête faite devant le comité du Nord Ouest, ainsi que toute la correspondance se rattachant à ce sujet.

— Enfin. le mystère de la lettre volée, de Sir John A. MacDonald à l'Hon M. Pope, est connu.

La lettre en question avait été envoyée au bureau de milice, au capitaine Pope, et là un employé s'en était emparé et l'avait expédiée à l'Hon. John Young. Cet employé, rongé de remords, à la vue de l'injuste flétrissure qui allait peser sur M. Palmer, vient de faire une confession complète.

— M. Benjamin Sulte a avoué devant le comité d'enquête, qu'en plusieurs circonstances Sir George Cartier avait déclaré au Père Ritchot, en sa présence, que le gouvernement devait accorder l'amnistie, que personne ne serait inquiété.

M. Sulte offrit de fournir au comité copie du mémorandum de M. Cartier sur l'amnistie, mais on ne put l'accepter, par suite du refus du gouvernement.

Le comité d'impression a ordonné de faire imprimer 4,000 copies anglaises et françaises du rapport, pour être distribuées aux membres et au public.

☞ **M. Bourdeau attend des instruments d'agriculture de première qualité, tel que Faulx et Manches, Pelles, Bèches, Rateaux, Grattes, etc., etc.**

NOUVELLES CANADIENNES.

— Sa Grandeur Mgr. Horan, évêque de Kingston, s'est embarqué pour l'Europe.

— On dit que M. l'abbé Jean Racine, de l'église de Québec, sera appelé à succeder à Mgr. Guigues, sur le siège épiscopal d'Ottawa.

— M. l'abbé Casgrain nous apprend que M. Rameau, qu'il a vu plusieurs fois dans son dernier voyage en Europe, prépare en ce moment une histoire de l'Acadie.

— On annonce qu'à la célébration de la St. Jean Baptiste, le 24 juin il y aura à peu près 500 musiciens des Etats-Unis, et qu'ils donneront un grand concert sur l'Ile Ste Hélène.

— Une nouvelle compagnie de bateaux à vapeur entre Montréal et Québec est en voie de se former. Elle se nommera "La Compagnie *Union*," et son capital sera de $500,000.

— M. l'abbé Casgrain a proposé que les Acadiens soient invités à envoyer des délégués à la grande fête du 24 juin à Montréal. Certes, s'il est un groupe qui mérite d'être représenté dans cette grande démonstration, c'est bien celui là.

— M. Duncan Macdonald, entrepreneur, et M. E. Lef. le Bellefeuille, secr.-trésorier, de la Cie. du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal, devaient s'embarquer ces jours derniers pour l'Angleterre, où les appellent certaines affaires de la compagnie du chemin de fer.

— La corporation de Québec, a nommé pour directeurs du chemin de fer du Nord: MM. A. Côté, Dinning et Peachy. La direction est actuellement composée comme suit : Français : les Hons. MM. Chauveau, Ouimet, Archambault, Fortin, Ross, MM. Peachy, A. Côté, J. B. Renaud, le maire de St. Sauveur. Anglais : Hon. Irvine, le maire de Québec, MM. W. Russell, Col. Rhodes, J. Burstall, J. G Ross, A. Thomson.

— Il est probable que si Mgr l'Evêque de Montréal le permet, il y aura Messe en plein air le jour de la St. Jean Baptiste. Dans le cas ou les circonstances du temps ou autres s'y opposeraient la messe aura lieu à Notre Dame.

Après la grande procession de la journée, il y aura le soir du 24, à la Salle Bonsecours, un banquet d'environ 1200 convives

Le lendemain. 25, se fera au Théâtre Royal, l'assemblée de la convention ; puis un pique-nique concert sur l'Ile Ste. Hélène.

— Le service anniversaire du regretté Sir George Etienne Cartier a été chanté à l'Eglise Notre Dame de Bonsecours. De nombreux citoyens de Montréal et des environs remplissaient le sanctuaire vénéré de Marie. On comptait parmi les assistants des personnages haut placés. Dans le chœur, on remarquait Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Taché, Mgr. Vinet ; les Révérends MM. Bayle, Labelle, Rousselot, Picard, Campion, Ruitz, Bardey, Desmazures, Delinelle, Thérien, Forget, etc.

Sa Grandeur Mgr. Fabre, Evêque de Gratianapolis, officiait, assisté de MM. les abbés Delinelle et Therien.

— Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et les membres canadiens français de l'administration locale et du gouvernement fédéral, seront invités à assister à la fête du 24 juin prochain, à Montréal.

Le comité d'organisation a aussi adopté le projet de soumettre aux présidents de toutes les sociétés des Etats Unis un certain nombre de questions importantes sur leur situation, leur nombre, leurs occupations et sur les moyens à prendre pour les engager à revenir dans le pays. Ces questions seront communiquées aux délégués des sociétés à la prochaine convention de Worcester.

— Nous lisons dans le *Nouveau Monde* du 23 ultimo :

On nous informe que Monseigneur Grandin évêque de St. Albert sur la Saskatchewan, arrivé hier en cette ville, de retour d'un voyage en France pour les affaires de sa congrégation et les intérêts de sa mission, partira aussi le premier juin en compagnie de Mgr. l'Archevêque de St. Boniface.

M. l'abbé Forget, secrétaire de Mgr. Taché, partira de Montréal jeudi prochain en compagnie des missionnaires amenés d'Europe par Mgr. Grandin. Comme ces derniers doivent prendre la voie des lacs qui est moins rapide, ils vont précéder leurs Grandeurs, afin d'arriver en même temps à Fort Garry. Les amis des missions du Nord-Ouest seront heureux d'apprendre que l'Evêque de St. Albert, a reçu en France les marques de la plus grande sympathie et ramène avec lui pour ses missions, 16 sujets pleins de courage et de dévouement.

Le Rév. Père Lacombe restera encore quelque temps parmi nous, avant de prendre lui aussi la route du Nord-Ouest.

☞ **On trouvera chez M. Bourdeau du plomb et de la poudre.**

NOUVELLES ETRANGERES.

— L'église catholique de Détroit, Minn., qui n'était pas encore achevée, a été dernièrement renversée par la tempête.

— M. le chanoine Edmond Moreau, ancien aumônier des zouaves pontificaux canadiens à Rome, s'est embarqué à Brest pour revenir en Canada.

— Nous apprenons que le Père J. Magin, O.M.I., remplacera le Rèv Père Cauvin, au sein de la colonie canadienne de St. Paul, Min. Le R. P. Magin vient en ce moment de Lowell, Mass., ayant, pendant longtemps, desservi la paroisse canadienne de cette ville.

— Si l'on en croit les dépêches, le nouveau ministère espagnol se trouverait à peu près dans les mêmes conditions que le dernier cabinet français. Le gouvernement républicain de nom aurait de fortes tendances monarchiques. On parle de l'élèvement au trône de Don Alfonse, Prince des Asturies et fils de l'ex-Reine Isabelle.

— La dernière réunion des prélats des Etats Unis à Cincinnati avait pour but principal de designer les villes où il serait à propos de faire ériger des sieges métropolitains par le Souverain Pontife. Santa-Fé, dans le Nouveau-Mexique ; Milwaukee, dans l'état du Wisconsin ; Philadelphie et Boston ont été choisies. Il a été aussi question d'établir un siège épiscopal à Péoria, Ill.

— Le ministère français est en définitive comme suit.

Gén. Cissey, ministre de la guerre et vice-président du Conseil. Duc de Cazes, ministre des affaires étrangères. Fourton, ministre de l'intérieur. Magne, ministre des finances. Eugène Caillaux, ministre des travaux publics. Vicomte de Cumont, ministre de l'Instruction Publique. Adrien Tailhard, ministre de la justice.

Le "Courrier de San Francisco," annonce qu'un de ses amis qui est en mesure d'être bien renseigné, l'informe qu'à une réunion d'internationaux qui a eu lieu ces jours derniers, on a arrêté le programme d'une réception à MM. Henri de Rochefort Lucay et Pascal Grousset, arrivés à San-Francisco le 21 mai dernier.

On prétend que Rochefort fera une série de conférences dans tous les principaux centres français aux Etats Unis. Il est probable qu'il visitera aussi le Canada avant de retourner en Europe.

☞ **Reçu par le vapeur *International*, 25 barils de sucre blanc au magasin de M. Bourdeau.**

Annonces Nouvelles.

La Societe de Colonisation de MANITOBA.

IL y aura LUNDI PROCHAIN, à 8 hrs. p.m., une réunion des Membres de la Société de Colonisation, au lieu ordinaire des séances.

Par ordre,
N. D. GAGNIER,
Secrétaire-Archiviste.

Societe St. Jean-Baptiste.

FÊTE NATIONALE.

IL y aura lundi prochain, après l'assemblée de la Societe de Colonisation, au lieu ordinaire des seances, une réunion des Officiers de l'Association St. Jean-Baptiste, dans le but d'organiser la Fête Nationale du 24 Juin courant.

Tous les officiers sont priés d'être ponctuels,

A. A. C. LARIVIÈRE,
L. J. A. LEVEQUE.
Commissaires Ordonnateurs de l'association St. Jean-Baptiste de Manitoba.

St. Boniface, 5 Juin 1874.



AVIS POUR LES TERRES DE LA PUISSANCE.

Avis public est par le présent donné que le Droit de Commune et le Droit de Couper le Foin, reconnus par la 5ème Sous-Section de la Section 32, de l'Acte 33 Vict., chapitre 2, seront commués en conformité d'un Ordre du Gouverneur-Général en Conseil, en date du 17 avril 1874, lequel pourvoit comme suit :

Dans tous les cas où les deux milles en arrière ne sont pas pris d'aucune manière, le propriétaire de chaque lot de front ou de Rivière, dans les Paroisses où le droit existe, recevra une concession de terre dans les deux milles immédiatement en arrière de son lot, telle concession de terre devant être en commutation complète de tous droits de Commune et de coupe de foin, reclamés en vertu du lot de front, et de tout autre droit que telle personne reclame ou pourra reclamer en vertu de la sous-section 5 de la section 32, de l'Acte de Manitoba.

Dans les cas où, par suite de l'existence de "Parcs" ou autres réclamations, le total des deux milles de derrière ne pourra pas etre ainsi concedé, ou, par suite de la jonction des deux Rivières ou d'autres causes, le Droit de Foin ne peut être exercé, le propriétaire du lot de front recevra la balance s'il y en a, des deux de derrière, et un certificat (*scrip*) rachetable en terres non occupées du gouvernement lequel certificat devra couvrir une quantité de terre plus grande d'une moitié que la partie des deux milles de derrière ainsi retranchée.

Dans les autres Paroisses et Cantons, chaque personne qui pourra prouver qu'elle a droit, en vertu des sous-sections 1, 2, 3 ou 4 de la section 32, de l'Acte de Manitoba, à une concession en franche tenure de la Couronne, recevra une émission de certificat (Scrip), lequel sera en commutation complète des droits de couper le foin, et de chaque et tout autre droit que telle personne reclame, ou pourra reclamer en vertu de la sous-section 5 de la section 32 de l'Acte de Manitoba, et sera émané une piastre pour chaque acre de terre pour lequel telle personne, comme susdit, prouver qu'elle a droit de recevoir une patente.

Par Ordre
DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 18 Mai, 1874. 1m

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A L'IMPRIMERIE DU

"METIS."

DÈS IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

Blancs de Cour pour

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, Roles d'Evaluation, *LISTES ALPHABETIQUES.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES.

DE PLUS

CARTES DE VISITE,

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 18 Avril, 1874.

NOUVEAU MAGASIN A ST. BONIFACE.

F. A. M. FOUCHER,

A en mains et doit recevoir un assortiment choisi et varié dans chaque département de Marchandises Sèches, Jouets, Articles de Goût, Objets de Fantaisie, Bijouterie, Epiceries, Quincaillerie, Cigarrettes, Cigares et Tabac de toutes sortes, etc., etc., etc.

Aussi, un assortiment complet de FAIENCE et VERRERIE a grand marché pour ARGENT COMPTANT. **F. A. MED. FOUCHER,** achètera en échange, Provisions, Pemmican, Robes de Buffle, et Peaux de toutes sortes, preparées, sèches ou vertes. Aussi, Souliers du Pays.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

M. A. CHARTRAND.

INFORME le public en général, qu'il a ouvert un magasin dans la bâtisse de M. Onis Monchamp, en face de M. R. Bentley, marchand de fer.

Son magasin consiste en Marchandises sèches, librairie et bijouteries de toutes sortes.

—AUSSI—

un assortiment varié de chaussures, qu'il vendra meilleur marché que partout ailleurs.

M. A. Chartrand, sollicite un encouragement libéral.

De plus, une attention toute speciale sera prise pour toute commande que l'on voudra bien lui confier pour les fournitures d'institutions.

M. A. Chartrand à aussi acheté la librairie du journal le "Metis."

Il invite le public à aller lui faire visite.

A. CHARTRAND.

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. 6m

ETALON A L'ENCLOS.

Un étalon rougeâtre trouvé libre a été amené à l'Enclos de St. Norbert Nord, mercredi le 13 mai courant.

Le propriétaire est prié de venir prouver propriété, payer les dépenses et reclamer l'animal.

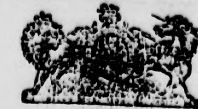
JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'enclos.

Stallion Impounded.

A RED STALLION found astray has been brought to the Pound of St. Norbert North, on Wednesday, the 13th May inst. The owner is requested to claim the animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Pound keeper.

St. Norbert, May 13th, 1874. 3f



Manitoba et les Territoires DU NORD-OUEST

LE et après le 5 de Juin prochain, l'on exigera les prix suivants pour les passagers et le fret entre PRINCE ARTHUR LANDING, LA BAIE DU TONNERRE ET FORT GARRY, MANITOBA.

Chaque passager, adulte, avec 200 lbs. de bagage	$10.00
Chaque passager âgé de moins de 14 ans avec 100 lbs. de bagage	5.00
Enfants âgés de moins de 3 ans.	*Free.*
Tout fret soigneusement empaqueté (meubles de ménage ou machines non compris) pour chaque 100 lbs.	2.00
Meubles de ménage (au risque du propriétaire,) pour chaque 100 lbs.	3.00

Machines, *prix spéciaux.*

Chevaux, Bêtes à Cornes, Moutons, etc., *à des prix speciaux.*

Il ne sera pas transporté de vins ou liqueurs spiritueuses sur aucune partie du chemin.

On peut se procurer des billets directs de la Baie du Tonnerre au Fort Garry au bureau des Entrepreneurs, W. H. Carpenter, et Cie., Baie du Tonnerre.

Par ordre,
F. BRAUN.

Depart. des Travaux Publics, Ottawa, 8 mai 1874. 1m

Betes a Cornes
DEMANDEES!

Le plus haut prix sera payé comptant par

ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de Bêtes à Cornes grasses,

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

MAIN STREET,

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BŒUF, MOUTON, BEURRE, PORC, ŒUFS, JAMBON, VIANDES FUMÉES SAUCISSES, PATATES, ETC., ETC., ETC.

Amenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU.

Winnipeg, 15 Mai, 1874. 6m



Gouvernem. de la Puissance.

Département de l'Immigration.

Livres d'Enregistrement.

LES PERSONNES ayant des propriétés à vendre ou à louer, et celles qui auront de l'ouvrage de n'importe quelle sorte à faire faire, peuvent donner leurs noms, leurs localités, etc., etc., qui seront enregistrés dans des livres venant d'être ouverts dans le but de faciliter aux immigrants le moyen de trouver des propriétés à acheter ou à louer, ou de l'ouvrage.

Wm HESPELER,
Gouvernement de la Puissance,
Agent d'immigration.

Bureau d'Immigration de la Puissance,
Winnipeg, 24 Mars, 1874.

ALLEZ FAIRE VISITE A A. CHARTRAND POUR